

Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS -45-22-

Séance du 13 septembre 2022

Le mardi 13 septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 8 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : **15**

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAU, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON,
Représentés : Alain DRUELLE (Par Emmanuel LASSON)

Subvention de fonctionnement – Association « Alors on danse »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK.

Un dossier de demande de subvention de fonctionnement de l'association « Alors on danse » est parvenu en mairie.

L'association demande une subvention de 1 000 €.

L'association a été reprise et propose une nouvelle activité le lundi soir à savoir le modern jazz

Le Conseil Municipal ;

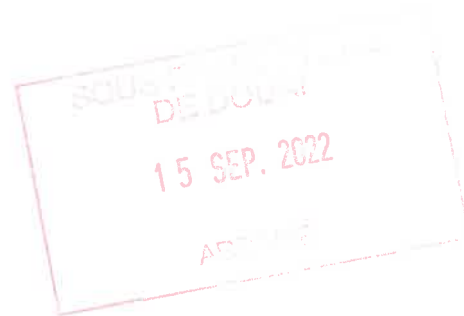
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

ATTRIBUE

- une subvention de fonctionnement de 1 000 euros à l'association « Alors on danse ».

Ainsi délibéré,

Le Maire
Michel PEDERENCINO



Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.